

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2024**

N° 241010130

RELATIONS INTERNATIONALES - Approbation de l'attribution au Secours Populaire Français d'une aide financière exceptionnelle de 1 500 euros pour le soutien aux populations civiles déplacées du sud Liban

L'an deux mil vingt quatre, le dix octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 octobre 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - M. BOMBLED - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. DELOFFRE - Mme CHAURNET .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 23

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par Mme TORDJMAN - Mme GROUX par Mme CARTEAU - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

**ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - Mme POP.
SECRETAIRE Stéphane MASO**

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - Approbation de l'attribution au Secours Populaire Français d'une aide financière exceptionnelle de 1 500 euros pour le soutien aux populations civiles déplacées du sud Liban

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la situation humanitaire critique au Liban en raison de l'intensification des bombardements israéliens sur les territoires du sud du pays,

CONSIDERANT l'appel aux dons du Secours populaire pour faire face à cette crise sans précédent qui a conduit au déplacement de près d'un sixième de la population du pays,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 1^{er} octobre 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** l'attribution d'une aide humanitaire exceptionnelle de 1 500 euros en faveur du Secours populaire français, afin de contribuer au soutien des populations civiles déplacées du sud Liban, en collaboration avec l'association DPNA.

ARTICLE 2 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 11 octobre 2024

Reçu en préfecture le 11 octobre 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20241010-12180-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE